



TERRITOIRE DE BELFORT  
COMMUNE D'AUXELLES-BAS

Auxelles- Bas le 15/04/2019

Tél. : 03 84 29 32 93

Email : [commune.auxelles.bas@wanadoo.fr](mailto:commune.auxelles.bas@wanadoo.fr)

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 12/04/2019

### 1. Compte de gestion 2018 communal et lotissement

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Dominique CHIPEAUX,

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
  - Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures
1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018,
  2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
  3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
- **Déclare** que le compte de gestion communal, et du lotissement du Rhône, dressé, pour l'exercice 2018 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

### 2. Compte administratif 2018 communal et lotissement

**M. Dominique CHIPEAUX, Maire, ne prend pas part au vote**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Dominique SARAZIN délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Monsieur Dominique CHIPEAUX, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, lui **donne acte** de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

**Compte administratif communal 2018 :**

	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>
<b>Résultat antérieur</b>	+ 126 825.69	+ 157 369.88
<b>Affectation à l'investissement (compte 1068)</b>	- 94 428.30	
<b>Résultat 2018</b>	+ 158 302.04	+ 7846.13
<b>Résultat cumulé</b>	<b>+ 190 699.43</b>	<b>+ 165 216.01</b>

**Compte administratif lotissement 2018 :**

	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>
<b>Résultat antérieur</b>	<b>43 467.26</b>	<b>36 539.72</b>
<b>Résultat 2018</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Résultat cumulé</b>	<b>43 467.26</b>	<b>36 539.72</b>

- **Constate**, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaires aux différents comptes ;
- **Reconnaît** la sincérité des restes à réaliser ;
- **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**3. Affectation du résultat commune et lotissement**

➤ **Affectation du résultat du compte administratif 2018 au budget communal**

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité d'affecter les résultats du compte administratif 2018 au budget primitif de la manière suivante :

- Affectation en réserve en investissement (c/1068) : 176 765.75€
- Affectation de l'excédent de fonctionnement de 13 933.68 € au chapitre 002
- Affectation de l'excédent d'investissement de 165 216.01€ au chapitre 001

➤ **Affectation du résultat du compte administratif 2018 au budget du lotissement rue du Rhône**

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité d'affecter les résultats du compte administratif 2018 au budget primitif de la manière suivante :

- Affectation de l'excédent de fonctionnement de 43 467.26€ au chapitre 002
- Affectation de l'excédent d'investissement de 36 539.72€ au chapitre 001

#### 4. Vote du taux d'imposition 2019

Le Conseil Municipal, Vu :

- l'état de notification des taux d'imposition 2019 de la taxe d'habitation et des taxes foncières transmis par les services de la préfecture,

- le mécanisme de neutralisation des taux liées à la fusion des communautés de communes

Décide, à l'unanimité des membres présents, **de ne pas augmenter les taux** pour l'exercice 2019.

Les taux sont votés ainsi :

Taxes	taux d'imposition 2018	produit	taux d'imposition 2019	produit
Taxe d'habitation	9.69%	50 611	9.69%	52 849
taxe foncière bâtie	16.68%	80 014	16.68%	81 265
taxe foncière non bâtie	68.71%	6 940	68.71%	7 077
<b>TOTAL</b>		<b>137 565</b>		<b>141 191</b>

#### 5. Budget primitif 2019 communal et lotissement

##### 1. Budget primitif 2018 communal et lotissement

Après examen du projet et sur la proposition de Mr Le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve et adopte** le budget primitif communal 2018 qui s'équilibre de la façon suivante :
  - Section de fonctionnement :
    - Dépenses : 366 984.68 €
    - Recettes : 366 984.68 €
  - Section d'investissement :
    - Dépenses : 393 856.17€
    - Recettes : 393 856.17€
- **Approuve et adopte** le budget primitif du lotissement 2019 qui s'équilibre de la façon suivante :
  - Section de fonctionnement :
    - Dépenses : 159 345 €
    - Recettes : 296 567.26 €
  - Section d'investissement :
    - Dépenses : 137 222.72€
    - Recettes : 137 222.72€

#### 6. Subventions diverses

Le Conseil Municipal, décide d'accorder les subventions de fonctionnement suivantes pour l'exercice 2019 :

- Amicale des Anciens Combattants des 2 Auxelles : 180 €
- Association les Gars du Rhône : 180€
- Club de l'amitié : 230€

D'autre part, après présentation du projet de remplacement d'une partie du plancher de l'église d'Auxelles-Bas par la Paroisse de Giromagny et du devis, le Conseil décide de participer à ces travaux et de verser une subvention d'un montant de 1 500euros.

#### **7. Marché public « rénovation toiture mairie-école » : choix de l'entreprise**

Le Maire expose : suite à l'appel public à la concurrence publié le 15 janvier 2019 relatif aux travaux de rénovation de la toiture du bâtiment mairie-école, 1 entreprise a déposé sa candidature pour le lot n°1 « traitement de la charpente », et 3 entreprises ont déposé leur candidature pour le lot n°2 « couverture et zinguerie ».

Après consultation des offres de services, des devis et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De retenir l'entreprise LOGISSAIN pour le lot n°1 « traitement de la charpente » pour un montant de 3310€ HT.
- De retenir l'entreprise MOREL pour le lot n°2 « couverture et zinguerie » pour un montant de 40 960.66€ HT.
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents y afférents.

#### **8. Questions diverses :**

Des emplois saisonniers seront recrutés pour les mois de juillet et août, réservés aux jeunes majeurs.  
Les candidatures seront à déposer jusqu'au vendredi 31 mai 2019.

Séance levée à 21h30.